

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/25/2020043393/justel>

Dossier numéro : 2020-09-25/09

Titre

25 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté ministériel portant abrogation de l'arrêté ministériel du 21 mars 2006 relatif au détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (DlCa-DlR) et à la cellule de coordination du détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (cellule de coordination du DlCa-DlR)

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 28-10-2020 page : 77434

Entrée en vigueur : 07-11-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. L'arrêté ministériel du 21 mars 2006 relatif au détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (DlCa-DlR) et à la cellule de coordination du détachement d'intervention en cas de calamité ou de catastrophe à l'étranger (cellule de coordination du DlCa-DlR) est abrogé.